Province de Québec Municipalité de Bristol 6 juillet, 2015

 À la séance régulière du Conseil de Bristol tenue à l’Hôtel de ville le 6 juillet 2015 à 20h00, étaient présents le Maire Brent Orr, et les Conseillers Phillip Holmes, Tyler Sally, Colette O’Malley, Greg Graham, Brian Drummond et Debbie Kilgour.

**(15-07-109)** Il est proposé par le Conseiller Drummond que le procès verbal de la séance du 1er juin soit adopté comme présenté. Adoptée. Le Maire s’abstient de voter.

**(15-07-110)** Il est proposé par la Conseillère Kilgour d’adopter l’ordre du jour avec des ajouts. Adoptée. Le Maire s’abstient de voter.

**(15-07-111)** Il est proposé par le Conseiller Holmes de vérifier l’état du dossier des nuisances concernant la propriété identifiée comme les lots 10-5 et 10-6, Rang 1. Adoptée. Le Maire s’abstient de voter.

**(15-07-112)** Il est proposé par le Conseiller Holmes d’ouvrir une pétition pour la durée d’un mois au bureau municipal et au dépanneur Henderson pour l’internet à haute vitesse à travers la municipalité. De plus, d’envoyer une copie à Télébec, Picanoc et à André Fortin pour mettre de l’importance de prioriser l’accès internet pour nos contribuables. Adoptée. Le Maire s’abstient de voter.

**(15-07-113)** Il est proposé par le Conseiller Sally d’accepter la soumission de WSP d’un montant de 9 500$, plus taxes, pour soumettre les spécifications pour les améliorations du chemin Cemetery. Adoptée. Le Maire s’abstient de voter.

**(15-07-114)** Il est proposé par le Conseiller Drummond de remettre le problème de fossés pour la propriété identifiée comme étant les lots 12A, 12B, 13B et 14B, Rang 1, afin de clarifier certains problèmes concernant qui serait autorisé à faire les travaux. Adoptée. Le Maire s’abstient de voter.

**(15-07-115)** Il est proposé par le Conseiller Drummond de refuser la demande du derogation mineure soumise par Marilyn Antle pour sa propriété située au 26 avenue White car il y a de l’espace suffisant pour un patio soit construit pour accommoder un gazebo à un autre endroit sur la propriété. Adoptée. Le Maire s’abstient de voter.

**(15-07-116)** Il est proposé par le Conseiller Drummond d’accepter l’offre soumise par BC2 d’un montant de 6 500$, excluant les dépenses et la taxes applicables, concernant la préparation des documents nécessaires pour la modification du schéma d’aménagement de la MRC Pontiac pour inclure des unités multifamiliales. Adoptée. Le Maire s’abstient de voter.

 **(15-07-117)** Il est proposé par le Conseiller Holmes d’accepter l’offre soumise par ABV des 7 d’un montant de 15 905.00$ pour corriger le problèmes d’érosion et de dommages dans les voies d’accès. De plus, de demander qu’ils soumettent une offre de service pour l’amélioration de la plage. Adoptée. Le Maire s’abstient de voter.

**(15-07-118) 2006 Statistiques Recensement**

ATTENDU QUE suite à l’adoption du projet de loi 28, il y aura fermeture des CRÉ au Québec;

ATTEDU QUE la fermeture des CRÉ impose qu’il y aura disposition des actifs de la CRÉ au bénéfice des MRC de cette région administrative;

ATTENDU QUE par l’adoption du projet de loi 28 ainsi que par le pacte fiscal transitoire, le gouvernement du Québec a créé le Fond de développement des territoires (FDT);

ATTENDU QUE les données utilisées pour le partage des sommes des deux items ci-haut mentionnés sont calculés à partir des données de 2006;

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac, reconnue à titre de MRC mono-industrielle et 5 municipalités dévitalisées ont subit une catastrophe économique lors de la fermeture et le démantèlement de son usine de pâte et papier connue soit le nom de Smurfit-Stone;

ATTENDU QUE la situation économique, démographique et sociale ressent encore les contrecoups de cette catastrophe économique et la crise forestière qui perdure sur notre territoire, le bilan 2006 est complètement erroné vis-à-vis la situation actuelle que doit gérer le palier municipal, tant au niveau local qu’au niveau MRC;

ATTENDU QUE les statistiques depuis plus de 10 ans démontrent la situation précaire à plusieurs égards, de notre MRC et notre gouvernement élus a le devoir d’intervenir pour l’intérêt de l’ensemble des défis :

ATTENDU QUE le contenu de la lettre acheminée par le MAMOT annonçant les sommes que la MRC de Pontiac obtiendrait dans le cadre du FDT;

Il est proposé par le Conseiller Graham de demander à la direction générale du MAMOT qu’elle utilise les données disponibles en 2011 pour effectuer le partage des actifs de la CRÉ, du FDR, du FDT ainsi que pour tout autre calcul des sommes à partager pour l’Outaouais. Il est aussi résolu de faire parvenir à notre député, M. André Fortin, afin de l’aviser de l’importance de cette réalité pour les citoyens et les élus de la MRC de Pontiac et que ce dossier de déséquilibre fiscal a un impacte direct dévastateur sur nos finances affectant directement l’ensemble des contribuables de notre MRC. Adoptée. Le Maire s’abstient de voter.

**(15-07-119)** Il est proposé par la Conseillère Kilgour d’accepter la mise en candidature de Patrice Leblond pour pompier volontaire au département incendie de Bristol. Adoptée. Le Maire s’abstient de voter.

**(15-07-120)** Il est proposé par le Conseiller Graham de contacter le Ministère des Transports et demandé que des panneaux soient disponibles pour usages multiples ou partager le problème évident du chemin River à partir du village de Bristol jusqu’à Norway Bay. Adoptée. Le Maire s’abstient de voter.

**(15-07-121)** Il est proposé par le Conseiller Graham d’adopter le nom de Bristolois, Bristoloise et Bristolian (en anglais) comme terme officiel pour identifier les résidents de Bristol. Adoptée. Le Maire s’abstient de voter. Le Conseiller Drummond enregistre sa dissidence.

**(15-07-122)** Il est proposé par le Conseiller Sally de demander une mise à jour de l’entente avec la Municipalité de Pontiac concernant l’entretien du chemin Gold Mine Nord. Adoptée. Le Maire s’abstient de voter.

Je, Christina Peck, Directrice générale de la Municipalité de Bristol , certifie qu’il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessous.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Christina Peck, Directrice générale

**(15-07-123)** Il est proposé par la Conseillère O’Malley que les factures totalisant 245 207.19$ soient payées pour le mois de juin. Adoptée. Le Maire s’abstient de voter.

**(15-07-124)** Il est proposé par la Conseillère Kilgour d’accepter l’état financier pour le mois de mai. Adoptée. Le Maire s’abstient de voter.

**(15-07-125)** Il est proposé par le Maire Orr de contacter le Ministère des Transports concernant l’entretien du chemin Lac-des-Loups car la mauvaise condition de la route incite les conducteurs de camion à utiliser les routes dans la Municipalité de Bristol qui ne sont désignés pour les camions. De plus, envoyer une copie de cette résolution à la Municipalité de Pontiac car cette route est située dans leur municipalité. Adoptée unanimement.

**(15-07-126)** Il est proposé par la Conseillère O’Malley de tamiser le sable de la sablière située sur le chemin Ragged Chute pour tester le potentiel de l’utiliser comme abrasif pour l’hiver. Adoptée. Le Maire s’abstient de voter.

 **(15-07-127)** Il est proposé par le Conseiller Graham de procéder avec l’offre de service pour le nettoyage de la plage de Mountainview pour un montant de 700$. Adoptée. Le Maire s’abstient de voter.

**(15-07-128)** Il est proposé par le Conseiller Holmes d’aller à huis clos à 21h25. Adoptée. Le Maire s’abstient de voter.

**(15-07-129)** Il est proposé par le Conseiller Holmes de sortir du huis clos à 21h30. Adoptée. Le Maire s’abstient de voter.

 **(15-07-130)** Il est proposé par le Conseiller Drummond pour offrir 25$ par mois à Joe Philippe, l’opérateur de niveleuse, pour l’usage de son téléphone cellulaire personnel pour le travail. Adoptée. Le Maire s’abstient de voter.

**(15-07-131)** Il est proposé par la Conseillère Kilgour de lever la séance. Adoptée. Le Maire s’abstient de voter.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Mayor Brent Orr Director General Christina Peck